

Nicolet, prêtre séculier, qui célébra la messe en présence des hommes travaillant à la terre."

Le 2 mai 1651, à Paris, en présence de M. A. Cheffault, secrétaire des Cent-Associés, M. de Montmagny prêta le serment de fidélité requis pour les concessions ci-dessus. Trois ans plus tard, il vendait cette seigneurie à MM. Jean-Baptiste Moyen et Louis Théandre Chartier de Lotbinière.

En 1668, Jean-Baptiste Moyen des Granges céda sa part (la moitié de la seigneurie) à Louis Couillard de L'Espinay. Celui-ci acheta aussi l'autre moitié du fief de Jean de Lauzon qui l'avait acquise de M. de Lotbinière.

Le 7 avril 1701, le gouverneur, M. de Callières concédait à M. de L'Espinay le fief de L'Espinay, voisin de la seigneurie de la Rivière-du-Sud.

Jean-Baptiste et Louis Couillard de L'Espinay héritèrent de leur père. Ils prêtèrent le serment de fidélité en 1725.

En 1743, Michel Blais acquit une partie (8 arp. 5 per. de front sur 4 lieues de profondeur) de Charles Couillard de Beaumont et de Marie Couillard Després, femme de ce dernier et fille de Jacques Couillard Després et d'Elizabeth Lemieux, auxquels ce terrain avait appartenu en leur qualité d'héritiers de Jean-Baptiste Couillard de L'Espinay, mentionné ci-haut.

Michel Blais acheta encore une autre partie de la seigneurie (25 arp. de front sur 4 lieues de profondeur) de Charles Couillard de Beaumont et de sa femme, pour laquelle partie, il prêta serment en 1777.

Jean-Baptiste Couillard, Jacques Hébert Couillard, Désilets Couillard et Nicolas Gaspard Boisseau comme tuteur de ses deux enfants mineurs issus de son mariage avec Hélène Couillard, comparaissaient, en 1781, et prêtaient serment pour la moitié du fief.

En 1810, Joseph et Jean-Baptiste Talbot dit Jervais acquirent une partie de la seigneurie d'Antoine Couillard et